ÉTUDE DE CAS 58

La pratique du Banoren : approches en faveur d’une participation inclusive et égalitaire de la communauté

Cette étude de cas[[1]](#footnote-1) présente l’exemple d’une pratique religieuse du patrimoine culturel immatériel connue sous le nom de Banoren. Pratiqué par les descendants d’esclaves originaires d’Echal amenés à Astror à la fin du XVIIè siècle, cet élément est un mélange entre les croyances et traditions religieuses d’Echal et les pratiques religieuses prédominantes à Astror. Lorsqu’ils honoraient et calmaient les dieux d’Astror pour leur demander de les conseiller, de les guider et d’intercéder pour eux ou bien au cours des rituels de guérison, les esclaves d’Echal qui travaillaient dans les domaines et les plantations se servaient des noms de ces divinités pour dissimuler le nom de leurs propres dieux d’Echal. Cette « dissimulation » était pour eux un moyen d’éviter que la classe dirigeante d’Astror ne réprime leur pratique. Par conséquent, des hymnes et des textes vont de pair avec la vénération des ancêtres, les psalmodies et les « lamentations » (gémissements émis par les participants tandis qu’ils remuent leur corps) car les participants luttent contre le mal et les esprits malveillants. Les participants étant en communication directe avec les esprits lorsqu’ils se trouvent dans cet état, leur esprit est souvent possédé.

Sur le territoire fictif de Capitol, à Astror, la religion Banoren est essentiellement pratiquée par les membres des groupes sociaux les plus pauvres pour célébrer les naissances, bénir les maisons nouvellement construites, éloigner le mal et la maladie, rechercher des conseils spirituels ou remercier les ancêtres. La pratique du Banoren se caractérise par une hiérarchie bien établie : ceux qui dirigent la pratique sont appelés « Chef ». Ils sont autorisés à convoquer les cérémonies, guider les fidèles, superviser les cérémonies de guérison et peuvent faire appliquer des règles et règlements à leurs disciples lorsque c’est nécessaire. La direction du culte est subordonnée à un critère strict de genre, seul un homme pouvant assumer le rôle de chef. Dans le même temps, l’ascension d’une personne vers un rôle d’encadrement peut être subordonnée à des conseils spirituels dispensés par les ancêtres. Les « Chefs » masculins reçoivent l’ordination après avoir s’être soumis à de longues périodes de formation et à une cérémonie formelle d’initiation. Les cérémonies rituelles banoren sont dirigées soit par un « Chef » masculin soit par une femme appelée « Mère ». Toutefois, c’est l’homme « Chef » qui conduit le groupe de fidèles, tandis que la « Mère » est la personne qui encadre les services de groupe. De la même façon, l’appartenance à la religion Banoren est définie par le genre, les hommes étant appelés « Frères » et les femmes « Sœurs ».

Le cas d’un candidat masculin qui devait être ordonné « Chef » du Banoren s’est présenté à Capitol. Alors que des membres de sa famille avaient précédemment occupé une fonction de « Chef » ou de « Mère » et qu’il s’était soumis aux périodes de formation et d’initiation requises, certains membres du groupe exprimèrent leur préoccupation quant aux tendances efféminées qu’il aurait manifestées durant son enfance et des rumeurs le disaient homosexuel. Ces soupçons posèrent un certain nombre de problèmes aux dirigeants du Banoren, car la société traditionnelle dominante d’Astror voyait l’homosexualité d’un mauvais œil, en particulier l’homosexualité masculine. De plus, certains membres du groupe estimaient également qu’un « Chef » soupçonné d’homosexualité ne serait pas un dirigeant sain et fort, notamment pour ce qui touche à la gestion de sujets sensibles comme le combat spirituel et la guérison. Tout en comprenant l’inquiétude manifestée par ses pairs, le « Chef » d’alors insista sur le fait que la personne en question disposait non seulement de la formation et de l’expérience appropriées en matière de rituels banoren, mais qu’elle avait également été choisie par les esprits fondateurs, dont les instructions se devaient d’être respectées. En outre, le « Chef » donna pour consigne d’expulser du groupe tout membre dissident.

Craignant les conséquences néfastes de l’ordination de cette personne soupçonnée d’homosexualité sur la manière dont le groupe et ses travaux étaient perçus, trois de ses membres décidèrent d’engager un avocat et de contester cette ordination auprès de la Cour suprême de Capitol. La direction du groupe répondit à cela en faisant appel à sa propre équipe de juristes, qui prit pour référence la charte des Droits fondamentaux et la loi sur les Libertés de Capitol, lesquelles déclarent que le membre devant recevoir l’ordination ne peut faire l’objet de discriminations en raison de sa sexualité.

===

#### Pour l’Unité 7 : Implication des communautés concernées

Sur l’entrave à la participation d’une communauté sur la base de la discrimination.

Discussion de groupe

Faire deux groupes : l’un des groupes fera une présentation pour donner son avis sur la manière dont la situation se serait conclue si le tribunal avait tranché en faveur du Banoren. L’autre groupe présentera le scénario dans lequel la cour aurait rendu un verdict favorable aux membres dissidents du Banoren. Poser les questions listées ici dans le cadre des présentations de vos petits groupes :

* Qui décide de qui doit ou ne doit pas participer aux rituels banoren ?
* Qui y participe et pourquoi ?
* Qui en est exclu et pourquoi ?
* Qu’est-ce qui doit être fait pour garantir à tous l’égalité des chances et que tous soient encouragés à participer ?

Notes des facilitateurs

Voir la diapositive 16 sur la Complexité communautaire et la slide suivante concernant le Genre et la participation de la communauté.

Cette étude de cas est une bonne illustration des difficultés que l’on peut rencontrer dans une communauté et elle fait réfléchir les participants sur ce qui doit être fait pour assurer l’égalité des chances et l’encouragement de tous à participer, sans discrimination.

#### Pour l’Unité 8 : PCI et développement durable

Sur le développement social inclusif, l’encouragement de la diversité culturelle et l’acceptation des différences sans discrimination.

Discussion de groupe

Faire deux groupes, l’un des deux devant faire une présentation pour donner son avis sur la manière dont les choses se seraient terminées si le tribunal avait tranché en faveur du Banoren, tandis que l’autre groupe présentera le scénario dans lequel la cour aurait rendu un verdict favorable aux trois membres dissidents du groupe.

* Les pratiques et les systèmes de gouvernance informels de l’élément encouragent-ils ou découragent-ils l’inclusion sociale ?
* Quel rôle la législation nationale et le système judiciaire peuvent-ils jouer pour garantir des pratiques inclusives dans des systèmes de pouvoir informels tels que les institutions socioreligieuses ?
* Quelles autres stratégies peuvent être employées par le Banoren et ses membres pour assurer l’inclusion sociale à long terme ?

Notes des facilitateurs

Voir la diapositive 7 sur l’importance essentielle de la culture pour le développement social inclusif.

Cette étude de cas peut être utilisée pour faire valoir la question de l’inclusion sociale et en quoi le fait de l’encourager promouvra l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable (ODD 16). La conclusion de cet exemple, qui implique son système judiciaire national, renforce aussi les notions de l’ODD 16 d’accès de tous à la justice et de mise en place, à tous les niveaux, d’institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Cela étant dit, l’étude de cas met également en lumière la complexité culturelle et la sensibilité nécessaire pour garantir l’inclusion sociale de l’ensemble des groupes par rapport aux pratiques traditionnelles.

#### Pour l’Unité 10 : politiques et institutions du PCI

Sur la manière dont le système judiciaire d’un pays peut encourager ou entraver la participation au PCI à travers le cadre judiciaire national.

Discussion de groupe

Faire deux groupes, l’un des deux devant présenter son avis sur la manière dont les choses se seraient terminées si le tribunal avait tranché en faveur du Banoren, tandis que l’autre groupe présentera l’hypothèse dans laquelle la cour aurait rendu un verdict favorable aux trois membres du groupe. Pour chacune des situations, présenter le rôle du système judiciaire et ce que cela implique en matière de sauvegarde et de participation de la communauté au PCI.

En outre, envisager les questions suivantes :

* Quels principes éthiques pourraient être cités tels que reflétés dans les Directives opérationnelles ? (par exemple la DO 181 sur l’élimination des discriminations fondées sur le genre)
* Quels autres cadres nationaux peuvent contribuer à garantir une approche socialement inclusive de la participation au PCI et de sa sauvegarde ?

Note des facilitateurs

Les cadres nationaux peuvent aider (ou faire obstacle) à l’adoption d’une approche inclusive (non discriminatoire) et éthique de la transmission et de la sauvegarde pour garantir une participation égalitaire au sein de la communauté. Dans ce conflit en particulier, il est intéressant de faire remarquer aux participants que l’affaire oppose deux camps d’une même communauté. En tant que tel, même avec le soutien d’une décision de justice tranchant en faveur de la décision inclusive du Chef, cet arbitrage pourrait ne pas être l’issue finale du dilemme qui déchire une même communauté du PCI. Encourager les participants à penser aux dispositions, aux règlements, aux politiques et aux institutions impliqués en tant que facilitateurs d’une bonne sauvegarde, mais aussi au fait que les communautés, groupes et individus restent au cœur de la pratique du PCI et qu’une politique ou une réglementation à elles seules peuvent ne pas suffire à résoudre un conflit comme celui-ci.

1. . Il s’agit d’une étude de cas fictive mais inspirée d’exemples tirés de la réalité. [↑](#footnote-ref-1)